

SYNTHESE DES PROPOSITIONS d' ACTIONS

Soirée Débat du 14/02/2019 à Condrieu (69420)

transition écologique et solidaire

Dans le cadre du grand débat national, le comité de gestion de la société SAS « centrale villageoise¹ de la région de Condrieu » a organisé un débat public sur le thème de la transition écologique et solidaire. Réunissant une cinquantaine de personnes, il a permis de faire émerger des propositions d'actions à soumettre au gouvernement.

En début de soirée, le président de la SAS a sollicité deux volontaires pour la prise de notes. William, 19 ans (plus jeune de la salle) et France se sont aimablement proposés pour la prise de notes. Ils ont permis à l'organisateur de retranscrire les principaux échanges et propositions de la soirée dans un fichier annexe. Ils ont été communiqués aux participants enregistrés à l'accueil de la soirée.

Les propositions issues de ce débat, objet de ce présent document, ainsi que le relevé de notes ont été soumis à un comité de relecture de quelques participants.

Un participant au débat, également journaliste, a couvert l'événement et a publié des extraits et témoignages en vidéo sur son blog, ainsi qu'un résumé de la soirée. : <http://lecumedunjour.fr/transition-ecologique-et-solidaire-les-propositions-de-la-region-de-condrieu/>

En introduction de la soirée, l'organisation a proposé de structurer la soirée débat autour de 5 thèmes relatifs à la transition écologique et solidaire. Ils ont été proposés et acceptés par l'ensemble des participants, qui ont préféré ne pas travailler en atelier sur chacun des thèmes mais s'installer en cercle pour échanger sur l'ensemble des sujets.

- 1) Précarité énergétique
- 2) Mobilité alternative et douce
- 3) Agriculture et alimentation
- 4) Obsolescence programmée + recyclage
- 5) Energies renouvelables

Les deux premiers thèmes ont suscité de nombreux échanges. Le temps consacré au 4^e thème a dû être réduit afin d'allouer encore une trentaine de minutes au 5^e thème sur les Energies Renouvelables, thème de prédilection de l'organisateur.

Le riche débat entre les participants a permis de faire émerger un certain nombre de « **propositions d'actions** » pour une transition écologique et solidaires. Elles sont listées ci-dessous selon les thèmes abordés lors de la soirée.

¹ Information complémentaire en annexe de ce document . site internet : <http://regiondecondrieu.centralesvillageoises.fr/>

1) Thème 1 : la précarité énergétique

- Engager une Opération nationale de **rénovation de l'habitat**, ciblant prioritairement les **passoires énergétiques**, favorisant **l'emploi local d'artisans compétents** et certifiés utilisant des matériaux locaux, biosourcés : le niveau d'aide doit tenir compte des revenus du foyer (aide progressive),
- Encourager une réduction des **consommations énergétiques** par une fiscalité juste et équitable : **le coût de l'énergie** doit inciter à la sobriété. Le coût doit être progressif pour permettre de satisfaire les besoins de première nécessité (gaz, électricité ...).
- **Prioriser** l'isolation des **passoires énergétiques** souvent occupées par les personnes démunies en situation de précarité.
- Développer des **incitations financières ambitieuses** (aide ou réduction fiscale) pour isoler les logements avec des matériaux produits en France ou biosourcés. A destination des particuliers et collectivités. Aide progressive en fonction de critères équitables : revenus du foyer, performance DPE du logement,
- Mettre en œuvre les propositions du Plan Borloo du printemps 2018 concernant les dispositifs de chauffage collectifs,
- Etablir **un service public de conseil pour l'isolation des bâtiments** : les particuliers mais également les petites communes ont besoin d'un avis éclairé et expert sur les différentes solutions possibles et à quel coût. (exemple à Pélussin : Maison du Parc avec lieu d'exposition des matériaux et techniques d'isolation ...).
- Donner de la **visibilité et de la pérennité** aux dispositifs d'accompagnement (économiques, conseils, ...) pour les travaux en faveur de la transition énergétique : ne pas changer les règles tous les 2 – 3 ans. Mieux communiquer et accompagner techniquement et financièrement les foyers en situation de précarité énergétique.
- Mettre à disposition des citoyens **un référentiel de prix** (au m², par type de biens) par région (en distinguant métropole et milieu rural) afin de donner des éléments comparatifs aux citoyens qui veulent engager des travaux.
- Ou créer une **plateforme gratuite du gouvernement** permettant aux citoyens de partager leur expérience de rénovation, de renseigner rapidement leurs travaux, le périmètre des travaux, les coûts associés et éventuellement les entreprises compétentes et agréées.
- Faciliter **l'accès des collectivités aux dispositifs de soutien financier** pour développer les ENR thermiques : géothermie, solaire, biomasse, etc ...
- Créer un dispositif national d'épargne solidaire (tels que livrets A ou LDD) pour soutenir le financement de la rénovation énergétique des passoires énergétiques.
- Soutenir et accompagner les nouvelles solutions performantes sur le plan énergétique et environnemental, mises au point dans le domaine de la recherche, pour les rendre économiquement compétitive et développer une filière énergétique française.

En synthèse, il est attendu une évolution rapide des aides financières à la rénovation énergétique des logements afin qu'elles soient simples, cohérentes et facilement accessibles, surtout pour les ménages les plus modestes. Il faut mieux accompagner techniquement et financièrement les foyers en situation de précarité énergétique.

La possibilité de se chauffer à coût raisonnable doit en outre devenir un critère de décence des logements, au même titre que la présence de sanitaires et d'une douche ! Un décret doit progressivement interdire à la location les passoires énergétiques, et les logements avec une étiquette énergie F ou G doivent être rénovés d'ici 2025, grâce notamment à la révision d'un cadre réglementaire de manière à orienter la rénovation vers des exigences fortes de performance globale en évitant les travaux partiels et/ou trop peu ambitieux.

2) Thème : Mobilité alternative et douce

Le transport représente un tiers de la consommation d'énergie française, presque uniquement des produits pétroliers.

Nos propositions de mesures à l'échelle nationale :

- Allouer des ressources pérennes (de type dotation climat énergie) aux territoires afin de leur permettre de **s'engager dans la durée** avec une vision claire des moyens dont ils peuvent disposer, dans le cadre d'un contrat de transition écologique (CTE) visant à développer les solutions alternatives au véhicule individuel
- Allouer des budgets aux collectivités (EPCI) permettant des alternatives à l'usage du véhicule individuel par le développement de transport collectif à cout faible et la promotion des services partagés de covoiturage ou de location.
- Inciter (réduction fiscale ?) les entreprises et établissements de plus de 50-100 emplois à re-proposer **des services de transport collectif** pour les trajets domicile – travail,
- Développer des **voies cyclables sécurisées** entre les villes et la périphérie urbaine : l'avènement des vélos à assistance électrique permet d'effectuer des distances plus importantes y compris avec dénivelé,
- Soutenir fortement **l'acquisition et l'utilisation** de vélo à assistance électrique pour les déplacements quotidiens ([le vélo est 80 fois plus efficace que la voiture](#) électrique).
- **Favoriser la multi modalité** (ex : Vélo ou Vélo assistance électrique (VAE) et transports en commun), pour cela mettre en place les investissements nécessaires dans toutes les gares : ascenseur ou rampe à vélo, nombre de wagons suffisant dont espaces vélo garantis y compris aux heures de pointe, transports des vélos dans les bus, parkings à vélos gratuits ... abris équipés de panneaux solaires.
- Permettre aux citoyens de faire des choix responsables **grâce à une fiscalité carbone juste** appliquée aux produits importés de loin et des modes de déplacement utilisés,
 - ✓ une très forte fiscalité sur les déplacements intérieurs en avion , notamment pour les trajets proposant une alternative ferroviaire à grande vitesse : taxe kérosène sur les lignes intérieures, avec la prise en charge totale par l'utilisateur des

infrastructures aéroportuaires régionales toutes déficitaires. Il s'agit là d'inverser l'évolution du transport aérien qui a progressé de 8% en 2018.

- ✓ engager des discussions internationales pour réduire le trafic aérien, et adopter une fiscalité progressive sur les parcours,
 - ✓ Une taxation carbone forte et progressive (au niveau européen) sur le fuel lourd des super-tankers pour mieux prendre en compte l'impact environnemental des marchandises importées et redonner un avantage compétitif aux produits locaux.
 - ✓ Une écotaxe sur le transport de marchandises par route sur longues distances.
- **Adopter une signalétique pour mieux informer le consommateur** sur les impacts environnementaux des marchandises importés de loin.
- La fiscalité écologique (taxe carbone, TICFE, CCE ...) doit servir prioritairement à financer :
- ✓ la modernisation et l'amélioration des services (plus de train et plus de régularité)
 - ✓ des transports collectifs (bus) réguliers pour desservir les gares ferroviaires locales,
 - ✓ baisser le coût d'utilisation des TER
 - ✓ des nouvelles infrastructures de transport vers un objectif prioritaire : le transport collectif par le train, le transport par câble, le fluvial, le co-voiturage, l'auto partage, le taxi solidaire, le vélo, le fret ferroviaire et fluvial.
- Favoriser l'utilisation de **la voie fluviale du Rhône**
- ✓ pour le transport de marchandises ,
 - ✓ navettes fluviales passager (non alimentées en pétrole) en lien avec le concessionnaire exploitant du Rhône (CNR)
- Reconsidérer la **connexion entre le Rhin et le Rhône** pour développer le transport fluvial
- Favoriser la **relocalisation de l'emploi** (services et tertiaires notamment) en périphérie urbaine et en milieu rural pour limiter les déplacements quotidiens
- Développer les espaces de télétravail (« coworking ») dans les communes
- Encourager et faciliter le **déploiement de démonstrateurs de nouvelles mobilités propres** et si possible faire travailler les industriels du territoire ([Iveco Bus](#) , [constructeur de bus](#) , leader européen à Annonay en Ardèche, territoire limitrophe à celui de l'organisateur...) ,

En synthèse :

*Certaines propositions font déjà partie **des 15 mesures clés envisagées (à lire ici)** dans le cadre de la loi LOM qui devrait être débattue au printemps. Les territoires ruraux et urbains sont prêts à s'engager dans une réduction de leur empreinte carbone pour leur mobilité quotidienne, mais cela nécessite des **investissements d'avenir** dans de nouveaux services et infrastructures, moins consommateurs d'énergie. Les nouvelles technologies émergentes (mobilité électrique douce (vélo) et collective, mobilité hydrogène (pour transports collectifs) ...) doivent être soutenues pour abaisser leur coût.*

Des investissements doivent être réalisés (nombre de trains suffisants, parkings à vélos gratuits, accessibilité des gares...) pour que la multi-modalité devienne une réalité quotidienne pour les usagers, et réduisent significativement l'usage de la voiture.

Le transport de marchandises à base d'énergies fossiles doit également être davantage taxé pour mieux refléter le coût pour l'environnement et la société des produits transportés sur de très longues distances (notamment le transport de marchandises qui transitent par la France). De nombreux bénéfices attendus : concurrence loyale avec les produits français, une relocalisation des fabrications et par conséquent le développement de l'emploi, avec pour valeur ajoutée moins de GES, moins de pollution, moins de frais de santé et moins de déficit du commerce extérieur (pétrole et gaz)

Nos propositions de mesures à l'échelle du territoire et du bassin de vie :

Sur la rive droite du Rhône

- remise en service de la ligne voyageurs ferroviaire Givors Condrieu, matin et soir, sur la base d'horaires adaptés.
- l'aménagement des arrêts et des parkings dans les villes traversées
- Mise en service d'un bus à circulation régulière entre Condrieu et Vienne pour les transports scolaires et des habitants, (semaine et WE) : gratuité aux heures creuses de trafic à considérer,
- Adapter la politique tarifaire des transports (abonnements et coût du trajet) pour les bus et trains pour les trajets individuels et familiaux.
- Développer et améliorer les **solutions de mobilité douce** entre les rives du Rhône : Roches de Condrieu, Sainte Colombe - Saint Romain et Vienne
 - ✓ Passerelle piéton - vélo
 - ✓ Télécabine en lien avec les plateaux habités des hauteurs,
- Développer les connexions avec la Via Rhona : aménagement de pistes cyclables protégées.
- Permettre un **meilleur usage** des opportunités offertes par les **applications digitales** (exemple de [Mov'ici](#) de la Région) par toute la population en **développant un accueil public « toute mobilité »** de conseil aux usagers : espace info conseil qui pourrait être partiellement ouvert à l'office du Tourisme de Condrieu et les gares SNCF.
- Covoiturage : examiner opportunité de développer des solutions de covoiturage à destination de gare de Givors, Solaize et Lyon Gerland, notamment pour les communes rurales situées sur les hauteurs du Pilat : [exemple de Bourgoin Jailleu](#)

Sur la rive gauche du Rhône

- Investir massivement dans les rames de transport de la ligne TER une ligne Lyon -Valence pour augmenter la capacité de transport, la sécurité des voyageurs, le transport des vélos,
- Offrir un service de stationnement sécurité et gratuit pour les vélos en gare.
- Améliorer la régularité du trafic, sa ponctualité et le droit des usagers avec une gestion participative des associations d'usagers [AUTERVV](#), [Movi\\$co](#)...

3) Thème 3 : Agriculture, alimentation et biodiversité

- Responsabiliser les consommateurs pour **recentrer les achats vers le local** : améliorer les informations délivrées aux consommateurs par des signalétiques, logos, etc ...,
- **Consommer des produits de saison** : faire prendre conscience de l'impact écologique (notamment du transport) de consommer des produits importés avant le début de saison .
- **Préserver le label « BIO »** en France en maintenant les exigences d'accréditation et de contrôles pour une nourriture saine et de qualité,
- faire évoluer les normes pour le conditionnement et l'achat de produit pour réduire les déchets d'emballage à la source.
- Supprimer les taxes et TVA sur les produits frais de première nécessité sans emballages (fruits, légumes, yaourts, ... frais), il faut accompagner les producteurs à supprimer les emballages et s'approprier la logistique
- Réduire la consommation de viande dans les restaurations collectives des établissements publics tels que EHPAD et cantines scolaires, en communiquant sur les bienfaits pour la santé, l'économie et l'impact écologique,
- Préserver les **terres agricoles fertiles est primordial dans l'aménagement du territoire et le développement des énergies renouvelables**,
- Il faudra du courage politique pour les rendre aux agriculteurs et certainement des compensations aux propriétaires agricoles pour les conserver et interdire le développement du foncier urbain. (Exemple : l'action de l'association « Terre de Liens »).
- **préservation de la biodiversité** à travers la mosaïque dans les paysages. (Problème de PLU).
- **Autoriser l'échange de semences paysannes**,
- lutter contre le **gaspillage alimentaire** et développer sa redistribution et son recyclage par le système associatif (telle que démarche « restaurant solidaire » ...) . Obliger ou inciter les entreprises, par des incitations économiques ou fiscales, à ne pas détruire ces marchandises mais les redistribuer à des associations habilitées qui en feront des usages appropriés.

Synthèse : les échanges font ressortir un consensus sur la nécessité de faire évoluer nos **consommations alimentaires** en privilégiant une **alimentation de saison, produite localement** pour limiter les transports et favoriser l'emploi local. La consommation de viande doit également être réduite. Consensus également sur la nécessité de sortir progressivement de l'utilisation du glyphosate, sans mettre en difficulté notre agriculture d'un point de vue économique avec une concurrence européenne sur des normes moins exigeante. Il faut accepter de payer le juste prix des produits bio de qualité.

4) Thème 4 - Obsolescence programmée et recyclage

Les propositions suivantes ont été mentionnées :

- développer les filières de ces pratiques « récupérer – réparer et recycler » - atelier du Pilat à Pélussin dans le bassin de vie
- contrôler et sanctionner **l'obsolescence programmée**
- Mieux informer les consommateurs sur les enjeux et les conséquences des produits non réparables,
- taxer les produits non recyclés, afin de réduire le prix entre les produits éco-conçus et les produits jetables non réparables.
- sanctionner la destruction des invendus : ex Amazon détruit annuellement 3 000 000 de matériels et équipements neufs invendus.

5) Thème 5 - les énergies renouvelables

*Partout en France, les acteurs de terrain racontent leurs difficultés à réaliser concrètement des projets d'énergie renouvelable. Montages financiers, réseaux électriques, dynamique partenariale... pour les aider, de nombreuses barrières doivent être baissées. Un cadre **réglementaire stable, simple et adapté, qui encourage (et non qui freine)** cette multitude de petits projets, doit être bâti pour permettre aux collectivités, associations ou entreprises, de **passer de l'envie à la réalité, de la parole aux actes partout en France.***

Les énergies renouvelables doivent progressivement se substituer aux énergies fossiles, et aux énergies nucléaires dont les déchets posent question. Les énergies renouvelables ne doivent pas se limiter à l'électricité. c'est aussi de la géothermie, l'utilisation du bois (1^{ere} source d'énergies renouvelables en France) pour le chauffage et la mise en place de systèmes de chauffage collectifs.

Les propositions suite au débat :

- Etablir un plan **Marshall ambitieux**, non soumis aux règles européennes de déficit de 3%, pour agir au niveau européen et **investir dans les infrastructures et systèmes énergétiques sobres en énergie.**
- La CCE (**contribution climat énergie**) de 9 milliards pour 2018, la moitié pourrait être consacrée aux investissements d'avenir et l'autre pour le chèque énergie pour compenser la perte du pouvoir d'achat de certains ménages.
- Adopter un objectif **de 20 % d'énergies renouvelables portées par les citoyens**, les collectivités et leurs outils opérationnels (SEM) d'ici 2030, pour permettre une appropriation locale des énergies renouvelables, condition essentielle à leur développement massif.
- Le développement du solaire photovoltaïque doit se faire prioritairement sur des **surfaces déjà artificialisées** : toitures commerciales, agricoles, ombrières de parking, agrivoltaïque, ...
- Les toitures rurales bien exposées (cf cadastre solaire) doivent être mieux exploitées en lien avec le domaine agricole: le développement d'installations PV de 8 à 30 kW en toiture

correctement exposée doit être **soutenu économiquement pour les projets citoyens** en fonction des progrès de la filière pour permettre un développement progressif de l'autoconsommation.

- Communiquer de **manière transparente** auprès du grand public sur **le cycle de vie** des principales filières des énergies renouvelables et leur empreinte carbone associée : des idées reçues et fakenews circulent ([cas du solaire](#) – *gazette des communes*) ne permettant pas aux citoyens de se **faire un avis éclairé**² sur chacune des filières.
- Rendre plus **joyeuse l'écologie** en affichant davantage ses bénéfices et retombées économiques et sociales.
- Promouvoir la **chaleur renouvelable** et notamment la **géothermie** là où c'est faisable, faciliter
- Promouvoir **les collectifs citoyens** qui ont fait leur preuve (exemple du modèle des [centrales villageoises](#)) en leur allouant une dotation remboursable pour accompagner l'émergence de projets renouvelables et citoyens au cœur des territoires : permet une réappropriation des enjeux de consommation et de production, de l'intégration environnementale et de créer du lien social,
- Mettre à disposition des collectifs citoyens engagés dans le développement des énergies renouvelables des **moyens d'ingénierie au démarrage** des projets : appui technique et juridique, ingénierie, soutien et relais de communication, mise à disposition de moyens humains, aides à l'investissement...
- A niveau national, mettre en place et **renforcer des dispositifs économiques de soutien** aux projets d'énergie renouvelable **portés par les citoyens et les collectivités** (faciliter l'investissement des citoyens et des collectivités dans les énergies renouvelables, adapter les dispositifs d'aide pour les petits projets photovoltaïques,).
- **Energie résiduelle des réseaux et Hydroélectricité** : étudier l'opportunité d'équiper les réseaux d'eau potable et d'eaux usées : mettre des turbines pour utiliser l'énergie cinétique de l'eau en pente. Possible aussi des vis sans fin pour le passage des poissons.
- **Chauffage au bois** : il existe un fourneau qui permet de ne pas polluer l'atmosphère avec rejets de particules fines : voir sur internet « [Rocket stove](#) »³.

² Idem pour la voiture électrique, plusieurs participants interrogent sur la prise en compte des ressources et de la capacité à récupérer ou recycler les métaux et terres rares utilisés.

³ Il s'agit d'un poêle qui s'intègre très bien dans les principes et éthiques de la permaculture, puisqu'il est conçu à base de matériaux de récupérations et naturels : un bidon de fuel de 200l, un corps de chauffe-eau, des briques usagées, des tuyaux de récup, de la terre argileuse et des pierres. Cela n'empêche pas que le rocket stove soit un système très efficace, économe en énergie et peu polluant car il ne se dégage que de la vapeur d'eau du tuyau si la combustion est bien réalisée.

ANNEXES

Organisateur du débat :

Centrale villageoise de la région de Condrieu : [site internet](#)

Les Centrales Villageoises sont un **modèle original de production décentralisée d'énergie renouvelable**, lié au territoire. Elles sont issues d'une expérimentation menée avec les Parcs naturels régionaux de la région Rhône-Alpes. Elles s'appliquent à réaliser des installations de production d'énergie renouvelable en associant citoyens, entreprises locales et collectivités à la conception, au financement et à l'exploitation des installations. Cette coopération se fait au sein de sociétés locales dites « centrales villageoises ».

La société SAS « centrale villageoise⁴ de la région de Condrieu » est une société à gouvernance citoyenne, créée en juillet 2013 autour de neuf actionnaires fondateurs. Ils sont aujourd'hui 166, dont deux clubs Cigales (épargne citoyenne et solidaire) du département de la Loire, et la SEM SOLEIL (syndicat intercommunal d'énergies du département de la Loire).

Sa première réalisation est un ensemble de 8 installations répartie sur la commune de « Les Haies » (69420). Ont ainsi été équipées les toitures de quatre bâtiments publics (Mairie, salle polyvalente, école et cantine scolaire, pour une surface moyenne de 80 m²) et quatre habitations privées (pour une surface moyenne de toiture 50 m²) de la commune des Haies. Totalisant 76 kWc installée pour une surface totale de 523 m², elle produit 85,3 millions de kWh d'électricité par an, soit la consommation électrique d'une trentaine de foyers.

Le **modèle des centrales villageoises** a été élaboré à mesure de l'expérience des huit sites pilotes par l'ensemble des partenaires de l'expérimentation, réuni au sein d'un comité de pilotage. Il repose sur la création, à l'échelle locale, d'une société locale dont les citoyens porteurs du projet sont actionnaires.

Le **modèle des centrales villageoises** repose sur l'adhésion à une Charte dont les valeurs phares sont le **développement local**, **l'appropriation citoyenne** des enjeux climatiques, le **changement de comportement**, la **participation aux objectifs énergétiques des territoires**, la prise en compte **d'enjeux transverses** (paysage, lien social, etc.) et la mise en œuvre **d'installations de qualité**. Le modèle fonctionne sur la base d'une mutualisation d'outils et de services qui visent à professionnaliser les projets et à en faciliter l'essaimage.

⁴ Information complémentaire en annexe de ce document . site internet : <http://regiondecondrieu.centralesvillageoises.fr/>

La charte des Centrales Villageoises (synthèse)



VALEURS

Participation citoyenne : les projets sont construits avec une gouvernance citoyenne forte, la population locale est associée dès le début du projet.

Lien au territoire : les projets confortent l'engagement du territoire en faveur des énergies renouvelables et des économies d'énergie. Ils sont construits en bonne entente avec les collectivités locales.

Respect du patrimoine paysager et architectural : les projets s'implantent de façon harmonieuse dans leur environnement, en cohérence avec les chartes paysagères existantes et dans le respect du patrimoine.

Retombées économiques : les retombées économiques profitent aux habitants, aux entreprises locales et aux collectivités. Le partage des richesses créées est équitable.

Développement local : l'activité des Centrales Villageoises recourt, dans la mesure du possible, aux entreprises locales.



En **septembre 2018**, le réseau des Centrales Villageoises comprend **36 sociétés créées ou en création, réparties sur 4 Régions** (Auvergne Rhône-Alpes, PACA, Grand Est, Bourgogne-Franche-Comté). 15 de ces sociétés ont mis en service 200 installations photovoltaïques (2 MWc).

Les Centrales Villageoises ont par ailleurs contribué à **faire évoluer le cadre réglementaire national** sur l'investissement citoyen dans les énergies renouvelables (loi TECV et décret d'application du 29 septembre 2016).

Les Centrales Villageoises défendent un **véritable modèle territorial** permettant de contribuer au développement économique local et de générer une prise de conscience structurelle des enjeux climatiques en mobilisant les citoyens par l'action locale. Elles défendent des enjeux territoriaux transverses et ont à cœur de réaliser des opérations de qualité. Soutenues par les collectivités, elles sont au service des territoires et de l'atteinte de leurs objectifs.

L'essor du modèle a conduit à constituer une **association nationale en mars 2018**.

le modèle centrale villageoise, c'est également :

○ **L'éducation, le travail pédagogique :**

Nombreuses sont les **écoles équipées d'installations solaires** exploitées par les sociétés Centrales Villageoises. Les sociétés locales, dans ce cas, ne se contentent pas de produire mais montent fréquemment des actions pédagogiques avec les **équipes enseignantes** pour sensibiliser les élèves aux enjeux de la transition énergétique. **Visites, spectacles, réalisation de maquettes**, analyse des données de production pour les plus grands, sont autant d'exemples d'actions locales prises en charge par les administrateurs des sociétés locales.



Figure 1: présentation aux élèves des Haies (69) Figure 2: école équipée dans le

Vercors

○ **Le développement du lien social**

Les sociétés locales sont un **levier de mobilisation des citoyens dans les territoires**, elles fédèrent des habitants, des collectivités, des entreprises locales autour de projets communs qui ont vocation à générer une dynamique économique locale. La maille du territoire d'intervention, qui correspond à une unité de bassin de vie, permet de garder un lien de proximité fort entre les différents acteurs impliqués. En parallèle, cette mise en commun induit un **renforcement du lien social**, notamment dans les territoires ruraux. Dans **la commune des Haies (69), une association culturelle a ainsi repris de l'activité dans le sillon de la dynamique générée par la société Centrales Villageoises de la Région de Condrrieu.**

- **Le projet sociétal et entrepreneurial**
Ce qui porte les Centrales Villageoises depuis leur création, c'est l'ambition de pouvoir, par l'intermédiaire des sociétés locales, mettre en mouvement des territoires et modifier structurellement les modes de vie afin de rendre concrète la **transition écologique**.



inauguration des CV VercorSoleil

En reposant sur l'action des citoyens eux-mêmes, en s'articulant au sein d'un réseau national décentralisé et coopératif, les Centrales Villageoises attaquent par la base la question de la transition climatique. Leurs réalisations portent à ce jour sur des installations photovoltaïques, mais leur objet social va au-delà, et permet de porter une gamme étendue de projets dès lors qu'ils permettent de créer de la valeur locale et durable. Les projets en eux-mêmes sont importants, ils permettent de contribuer aux objectifs des territoires et démontrent la possibilité de réaliser collectivement des actions concrètes. Mais plus importante encore est la mobilisation générée localement, la capacité qu'ont les Centrales Villageoises à faire prendre conscience aux citoyens de la nécessité d'un changement d'envergure

dans les comportements et les modes de vie. Il s'agit d'une réappropriation des enjeux climatiques par l'action collective.

L'approche des sociétés est entrepreneuriale. Les sociétés créées sont des sociétés commerciales qui portent des responsabilités et s'insèrent dans un écosystème économique local. De par les valeurs partagées au sein de la Charte, elles sont génératrices de retombées économiques locales, à la fois via les dividendes reversés mais aussi au travers des nombreuses entreprises locales missionnées (bureaux d'étude, installateurs, charpentiers, etc.). Pour exemple, les installateurs des Centrales Villageoises résident en moyenne à moins de 80 km des installations posées et dans plusieurs cas se situent sur le territoire de la société elle-même.



installation à Pertuis (Pays d'Aigues, 83)

L'ambition à terme est de pouvoir créer de l'emploi dans les sociétés locales afin de soulager le travail bénévole, sans pour autant ternir la gouvernance citoyenne. La création d'emploi nécessite une montée en puissance significative, avec plusieurs opérations portées, pour pouvoir être à même de financer l'emploi. Cela se fera sans doute en commençant par des emplois partagés entre sociétés voisines, voire par des postes en temps partiel, mais c'est en tout cas un cap indispensable à tenir pour pouvoir envisager la pérennité des sociétés.

Enfin, ce modèle de société locale repose sur une gouvernance citoyenne forte mais donne une place importante aux collectivités qui doivent se saisir de cet outil territorial pour mieux déployer leurs programmes d'actions. Les collectivités ont leur place dans l'actionnariat des sociétés, dans la mise à disposition de foncier mais aussi et surtout dans le soutien politique le partage d'une vision commune de l'avenir du territoire.

Quel est l'objet de la SAS ?

Produire des énergies renouvelables sur le territoire de la Région de Condrieu

Qui sont les actionnaires fondateurs ?

9 personnes physiques résidant sur le territoire ou à proximité

Qui gère la société ?

La SAS est représentée par un président, Hervé Cuilleron, secondé par une vice-présidente. Le président s'appuie sur un conseil de gestion, composé de 8 personnes, pour les prises de décision importantes liées au fonctionnement usuel de la société (admission d'un actionnaire, passation de marchés et contrats, etc.). Enfin l'assemblée des actionnaires se prononce sur les décisions de fond : affectation des bénéfices, modifications statutaires, transfert du siège social, etc.



Qui peut être actionnaire ?

Toute personne physique ou morale qui en fait la demande au président, sous réserve de l'agrément du conseil de gestion de la SAS. Les enfants peuvent être actionnaires dès lors qu'ils sont représentés par un tuteur légal.

Quel est le montant d'une action ?

Il est de 50 euros. Au bout de 5 ans, l'assemblée générale des actionnaires décidera ou non d'attribuer une prime d'émission (c'est-à-dire de modifier le montant nominal de l'action).

Quels droits de vote ont les actionnaires ?

La gouvernance est de type coopératif : chaque actionnaire a une voix, quelque soit le capital détenu.



Combien d'actions peut-on contracter ?

Autant que l'on veut pendant les 2 premiers exercices, moins de 10% du capital ensuite (sauf dérogation exceptionnelle). Les entreprises ne peuvent pas acheter moins de 10 actions.

A partir de quand peut-on céder ses actions ?

Au bout de 5 ans il est possible de céder ses actions. On peut cependant les céder plus tôt en cas de besoin pour un motif exceptionnel, il faut alors en faire la demande au conseil de gestion.

A qui peut-on céder ses actions ?

Les actionnaires sont prioritaires sur l'achat des actions cédées. Si toutefois ils ne souhaitent pas racheter ces actions, celles-ci peuvent être cédées à un cessionnaire choisi par le cédant, sous réserve que celui-ci soit accepté par le conseil de gestion.

Que rapportent les actions ?

Les dividendes perçus sont proportionnels au capital détenu. L'assemblée générale des actionnaires vote chaque année la part de bénéfices qui est affectée en réserves et celle qui est versée sous formes de dividendes aux actionnaires. Les bénéfices dépendent des recettes (vente d'énergie) et des charges (maintenance, assurances, etc.) L'objectif est d'atteindre environ 3% de rémunération des fonds propres.

